



**Les présents :**

Mesdames BOUVAR, LEJEUNE, LOURENCO, RIVENQ-MENHAJ, CAMION, LERAY, RADTKE, LOO (représentant Mme MADEUF), SCHREVEL.

Messieurs BLIN, ALI MEHMETI, GRYBA, LEPOUTRE, CHERRIER, DEMORY, GOUTIN, DEBRUILLE, ROUZE, WAXIN, COPIN, EL HILLALI, MOUNG, STANZANI, TRAULLE, DESPREZ, BERNARD, DECHY, LOSLEVER (représentant M. DELEBARRE), TUGORES.

**Ont donné pouvoir :**

M. HERRERAS à M. ALI MEHMETI, M. CROCFER à Mme BOUVAR  
Mlle BEAUSIR à M. TRAULLE, Mlle MIDOZ à M. TRAULLE, M. POIROT à M. COPIN

**Se sont excusés :**

M. LEVEL, Mme BOSSEAUX, M. DURETZ, M. GOUAZE, M. STARZENSKI, M. PILETTE, M. DULION, Mme KALINSKI, M. PSONKA, Mme MADEUF, M. ROY

**Invités :** les 9 chefs de département IUT

GMP: Jean-Luc HACHET (excusé). Présentation par JP Rouzé

GIM : Joseph GAZALET

GE2i : Benoît DELPORTE

GEA : Michel TANGHE

TC : Marie Andrée MORLAES

OGP : Michel THUILLIEZ - CAMBRAI -

TC IAA : Hervé BERA - CAMBRAI -

MPh : Eric LANGLET - MAUBEUGE -

informatique : Pierre-Yves JOUAN - MAUBEUGE -

**ORDRE DU JOUR :**

**Approbation du compte-rendu du CEVU du 25 mars 2004 :**

Validé à l'unanimité après modification de la liste des présents : M. DEMORY effectivement présent à l'assemblée du 25 mars.

**Composition des membres du CEVU :**

M. PSONKA, Directeur du CROUS de LILLE, remplace M. SERNICLAY qui a muté.

Mlle LINARES Elise remplace Mlle JOSSE Lucille démissionnaire.

M. ROY, Député et Conseiller Général, représente le Conseil Général du Nord.

M. KACZMAREK, Conseiller Général, est suppléant.

**Modification de l'ordre du jour :**

Afin de réduire le temps de présence des chefs de département d'IUT invités au CEVU, leur présentation dans le cadre de l'évaluation de l'IUT sera placée immédiatement après la validation du compte-rendu.

Par ailleurs, le débat sur les conventions de stage et la charte des examens sera proposée ensuite pour libérer M. Le Secrétaire Général afin qu'il puisse se rendre au Conseil Scientifique.

## **Evaluation de l'IUT (documents en annexe) 1- IUT 2- Départements**

Présentation du bilan de l'IUT et de chacun de ses départements.

M. ROUZE présente l'ensemble de l'IUT et les circonstances de l'évaluation demandée par le Ministère.

M. BLIN remercie les intervenants et note la qualité de l'Institut par la diversité de ses initiatives tant par les pratiques pédagogiques que par ses partenariats avec le monde professionnel et international. Il souhaite que se prolongent les initiatives de mutualisation et de synergie.

M. DECHY indique la qualité des dossiers de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) de l'IUT et l'engagement majoritaire en VAE sur l'ensemble des dossiers de candidature de l'UVHC.

M. DESPRES commente la prochaine aide financière de la communauté d'agglomération de Cambrai pour aider des initiatives étudiantes au développement de la vie étudiante. On espère par ailleurs la remise en route de la cafétaria, la prévision de zones fumeurs et les réparations des dégradations dans le bâtiment principal.

### **Conventions de stage**

Présentation de deux conventions de stage. Une convention concerne les stages du programme pédagogique et une autre pour les demandes individuelles hors champ du programme pédagogique mais appréciés comme étant cohérents avec le parcours de formation de l'étudiant. Il ne s'agit aucunement du champ des jobs étudiants.

Le débat fait apparaître que certaines situations n'ont pas été prises en compte ou pourraient induire des manques, voire des sources de conflit.

1- Double convention (UVHC – entreprise). Quel degré d'acceptation de 2 conventions émanant chacune d'un des partenaires ? Les conventions « entreprise » devront être analysées pour détecter les articles en opposition avec la convention UVHC, transmises à M. le Secrétaire Général qui les prendra en charge et les validera. Le Secrétaire Général pourra valider pour une durée désignée et l'indiquer aux composantes.

Question : en cas de conflit, quelle convention est prioritaire ?

2- s'agissant des périodes de stage pendant les périodes de fermeture de l'UVHC et en cas d'accident à déclarer, c'est l'entreprise qui a la charge de faire les démarches auprès de la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)

3- Date du diplôme = date du jury d'attribution

4- Quelle convention pour des enseignants en stage en entreprise ? La question est soumise au Secrétaire Général.

5- Avenants pour la modification de durée (prolongation ou réduction). En cas d'interruption décidée par l'entreprise (discipline, sécurité, ...) les conséquences pédagogiques sont à la discrétion des composantes.

6- Le montant en euros de la rémunération ne sera pas indiqué pour raison de confidentialité voire parce que l'entreprise ne veut pas en décider à l'avance.

7- Convention en interne UVHC. La convention ne semble pas nécessaire.

8- La convention devra être traduite pour un stage à l'étranger (pays non francophone).

9- La convention ne convient pas pour les auditeurs de Formation Continue. Il faudra concevoir une convention spécifique au statut d'auditeur en Formation Continue, en conformité avec la législation du travail.

Voté à l'unanimité moins une abstention.

## **Charte des examens :**

Présentation succincte par F. DESPRES, Secrétaire Général, du document proposé qui comprend :

- la partie obligatoire en fonction des textes
- la partie variable décidée par l'UVHC
- les modalités d'organisation.

Par manque de temps pour un débat sérieux, le Vice Président Formations propose de différer ce point au prochain CEVU. Toutefois, les conseillers peuvent s'adresser au Vice Président et au Secrétaire Général pour faire part de leurs remarques qui pourront ainsi faciliter et enrichir le débat futur.

## **Compte rendu de la Commission Pédagogie et Prospective**

La Commission est saisie d'une liste de thèmes à étudier concernant le LMD (Licence Master Doctorat), le module SCC (Sports, Culture, Citoyenneté), le C2i (Certificat Informatique et Internet), le CLES (Certification de Langues de l'Enseignement Supérieur), la coordination chronologique du calendrier UVHC, le contrôle des dossiers d'admission des étudiants étrangers, veille pédagogique.  
Seul le point du calendrier a été débattu.

## **Calendrier : (document annexe)**

La mobilité inter composante du LMD, les modules transversaux nous orientent vers une structure commune du calendrier. Après débat au sein de la commission et sans ignorer des situations diverses selon les composantes, mais aussi la nature des parcours et L (Licence) et en M (Master), deux objectifs sont établis :

- la césure commune du semestre impair fixée chaque année. En janvier 2005 : à la fin de la semaine 4
- la suppression d'une session d'examen en septembre (sauf cas de force majeure). L'effet sur l'étalement de l'année universitaire permet d'instaurer un contrôle en parallèle avec les UE (Unités d'Enseignement). Ce contrôle d'accompagnement s'il suffit à l'étudiant lui permettra d'obtenir l'UE dès son achèvement. La première session d'examen devenant la session de rattrapage si elle est nécessaire. Les textes du L et M le permettent. Un autre avantage de l'étalement est celui d'une charge mieux répartie pour les étudiants. Un aboutissement avant les vacances d'été laissera les étudiants profiter sereinement des congés et préparer l'année suivante. La FSMS a déjà mis en œuvre ce calendrier. Il reste bien sûr à gérer l'année 2004-2005 qui, elle, intègre des examens en septembre 2004.

## **Appel à projets (40<sup>e</sup> anniversaire) (Doc. Annexe)**

En direction des associations d'étudiants.

Un message a déjà été diffusé à ceux dont le mail est connu.

2 sujets : TELETHON : 3 et 4 décembre 2004  
MARCHE DE NOEL : semaines 51 et 52

M. COPIN (AEV-FEV) fait remarquer que la date limite de candidature est difficile à gérer car beaucoup d'étudiants ne sont plus sur le campus.

M. BLIN propose de considérer qu'il y aura probablement des candidatures étudiantes, même après les vacances d'été. Nous attendrons donc ces candidatures dans un délai plus tardif (mi-octobre) tout en actant ces 2 projets dans la plaquette du 40<sup>e</sup> anniversaire.

### **Offre de formation UVHC (Doc. Annexe)**

L'offre assortie des avis de la Direction de l'Enseignement Supérieur, a été présentée par le Président du CNESER à Paris le 25 mai dernier. Les avis ont été confirmés.

N'ont pas été retenues les formations :

- Licence professionnelle « commerce »
- DEUST Entrepreneuriat
- MASTER Interventions Culturelles dans les nouvelles configurations territoriales

M. BLIN indique que la FDEG et l'IPAG vont donc passer au LMD à la rentrée 2004-2005. Une communication médiatique a été lancée par notre Attaché de Presse (Jacky ETIENNE)

M. BLIN indique que les nouveautés de formation seront indiquées sur le site Web de l'UVHC.

### **Subvention (SUBET) (votée à l'unanimité)**

Demande de subvention d'un 1<sup>er</sup> gala IUT, porté par la corpo TC de l'IUT et tutoré par J.P. PAVONE, professeur en GEA. Le projet a reçu l'avis favorable unanime du Conseil de l'IUT et subventionné à hauteur de 1000 €. La demande de 2000 € est ramenée à 1000 €, comme pour d'autres galas tels ceux de l'ENSIAME et de l'IAE. Le gala est programmé le vendredi 26 novembre 2004. Le conseil donne son avis favorable.

### **Commission du FSDIE (Fonds de Solidarité et de Développement de la Vie Etudiante) (Doc. Annexe)**

Insertion dans les 2 formations « Projets » et « Aide Sociale » des représentants des élus étudiants au CA (Conseil d'Administration) et au CEVU.

### **Calendrier des inscriptions administratives : Service Scolarité (à la Maison des Services à l'Etudiant : MSE) (Doc. Annexe)**

- du Lundi 5 juillet au Mardi 20 juillet (nouveaux bacheliers)
- du Lundi 30 août au Vendredi 22 octobre (Réinscriptions)

La réinscription en ligne sera intensifiée.

La chaîne d'inscription sera cette année l'occasion pour les associations d'étudiants, de présenter leurs activités au « village étudiant » situé près de la MSE.

Les étudiants nouvellement inscrits au service de la Scolarité seront invités à rendre visite aux secrétariats de leurs composantes afin d'y trouver les informations spécifiques et éventuellement d'y rencontrer leurs équipes pédagogiques.

### **Aide sociale (FSDIE) (Doc. Annexe)**

Pour cause de LMD, du changement de régime de bourse (notamment en Master Recherche) et du nombre croissant des sollicitations des étudiants étrangers, le CEVU se prononce pour une évolution des critères d'attribution dans la limite des fonds disponibles et en se reposant sur les rapports émis par les assistantes sociales.

Voté à l'unanimité sauf 1 abstention.

### **Commission d'orientation en « cycle 1 »**

Il est toujours possible pour un étudiant de demander à se réorienter à la fin du 1<sup>er</sup> semestre. Toutefois la variété des parcours en L, la mobilité inter Licence permettent, grâce à la gestion de décision d'admission en cours de cursus L, de remettre en cause cette commission.

Certaines universités en France l'ont abandonnée.

Le temps disponible aujourd'hui ne permettait pas de délibérer sereinement, M. BLIN propose de différer au prochain CEVU.

### **Informations diverses :**

- Rappel de mise en place dans les composantes de l'évaluation des enseignements
- Le Master ne peut être délivré sans maîtrise d'une langue étrangère
- Projet de création d'une salle équipée pour accueillir les projets FSDIE de l'UVHC
- M. BLIN proposera des chargés de mission étudiants sur plusieurs projets
- Il y aura encore des difficultés de logement à la rentrée surtout par une capacité affaiblie à la résidence Jules Mousseron (CROUS) due aux travaux partiels de rénovation
- SCC : l'UVHC met en place une formation des dirigeants d'association loi 1901.

La séance est levée à 13 heures.

Validé par B. BLIN  
Vice Président CEVU à l'UVHC